



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE EXCEPTIONNEL
DU 19 JANVIER 2018

Présents : Enseignants : M. OUDOT, président du Conseil
M^{mes} COUDURIER, DUCHÊNE

Municipalité : M. BELLEVILLE, Maire de Sennecey lès Dijon
Mme ARNOULD, Adjointe aux Affaires Scolaires
M. MARTIN, Conseiller municipal

Représentantes des parents d'élèves :

Mmes DAL MOLIN, BAUDION, KEBRIT, MILLERET, LASSALLE

Invitée : Mme BOUBAULT, Responsable des services périscolaires de la commune

Excusés : Mme MANZONI, Inspectrice de l'Education Nationale
M. BEAUX, Délégué Départemental de l'Education Nationale
Mme EL HARTI, représentante des parents d'élèves

M. OUDOT rappelle l'objet de ce Conseil d'école exceptionnel qui concerne l'organisation future de la semaine scolaire sur la commune, suite au Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 qui autorise certaines dérogations à cette organisation. M. OUDOT rappelle également qu'un vote va être organisé pour préciser le choix du présent Conseil d'école, vote à l'issue duquel la demande du Conseil d'école sera communiquée officiellement à la municipalité et aux autorités académiques, et que le choix d'accepter ou non une demande conjointe des écoles et de la municipalité appartient exclusivement à Madame la Directrice Académique.

Deux options sont possibles :

- ◆ le maintien du dispositif actuel en 9 demi-journées de classe dont le mercredi matin;
- ◆ le retour à l'ancienne organisation en 8 demi-journées de trois heures, avec le mercredi matin libéré.

Après une rapide présentation des résultats de la consultation auprès des familles organisée par la Municipalité de Sennecey-lès-Dijon, une proposition de discussion est faite mais chacun exprime qu'elle n'est pas nécessaire. Le scrutin est alors organisé. Après consultation des membres du Conseil, il est décidé de le faire à main levée. Parmi les personnes présentes ont droit de vote :

- ◆ M. le Maire et un membre du Conseil municipal (deux voix);
- ◆ les enseignants de l'école (trois voix);
- ◆ les trois premiers Représentants des parents d'élèves présents dans l'ordre des élus (trois voix):

soit 8 voix en tout.

Le résultat du scrutin est le suivant :

- ◆ Pour le maintien du dispositif actuel en 9 demi-journées de classe dont le mercredi matin : 1 voix;
- ◆ Pour le retour à l'ancienne organisation en 8 demi-journées de trois heures, avec le mercredi matin libéré : 7 voix (majorité absolue);

La motion suivante est adoptée :

Le Conseil d'école de l'école maternelle de la Fontaine à Sennecey-lès-Dijon sollicite de Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale l'autorisation de déroger à l'organisation de la semaine scolaire, pour répartir les enseignements sur huit demi-journées de trois heures par semaine les lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la rentrée de septembre 2018. Le Conseil d'école de l'école maternelle de la Fontaine demande également à la Municipalité de Sennecey-lès-Dijon de soutenir son choix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h20.

Le président du Conseil d'école, Pascal OUDOT